DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 10 Février 2017

OBJET : Avenant n°2 à la convention relative à la participation des délégataires des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention relative à la participation des délégataires des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette délibération n'a aucune incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée